

Stratégie de lutte pour l'année 2010

Voir cartes

Masse d'eau de la Lasne

- . Inventaire complet
- . Traitement systématique
- . Une ou plusieurs entreprises privées
- . Passages répétés dans l'année et sur plusieurs années
- . A voir : stockage ou évacuation des résidus de gestion

BERCE DU CAUCASE

BALSAMINE DE L'HIMALAYA

- . Moyens financiers à débloquer (PBW + communes + CR)
- . Campagne de sensibilisation préalable
- . Formation des ouvriers par le CR

Sites prioritaires en Dyle-Gette

- . Affluents inventoriés, surtout si CE principal non envahi
- . Logique amont-aval
- . De juillet à septembre
- . 2-3 passages par an et sur 2-3 ans
- . En un maximum de lieux connus dans le bassin (amont)
- . Dès juin et avant les graines
- . 2 visites par an et sur 5 ans
- . Exportation

BALSAMINE DE L'HIMALAYA

BERCE DU CAUCASE

- . Financement par les communes ?
- . Plan d'actions de la RW concernant la berce ?
- . Partenariat communes - bénévoles - CRABE - CRDG
- . Campagne de sensibilisation préalable
- . Formation par le CR

Stratégie proposée par la Cellule de coordination concernant la lutte contre les plantes invasives

- Les **sources de contamination** se trouvent plutôt le long des 2^{ème} et 3^{ème} catégories, car elles correspondent aux **zones amont**. Les Communes et les Provinces sont donc davantage concernées que le SPW (Cours d'eau).

- **Berce du Caucase** : étant donné la relativement faible abondance de cette espèce à l'échelle du bassin, nous suggérons que **tous les sites** (connus actuellement) soient systématiquement traités. Cette gestion pourrait se faire dès **juin** à raison d'un **premier passage** pour toute la population, suivi d'un **deuxième passage** pour contrôle 3 à 4 semaines plus tard. Si ce n'est pas possible, possibilité d'envisager des sites prioritaires en tête de bassin ou en amont de zones non encore envahies. Un certain nombre d'équipement vestimentaire spécifique est disponible au Contrat de rivière.

- **Balsamine de l'Himalaya** : pour gérer cette espèce de manière optimale, la définition de **sites prioritaires** s'avère indispensable (têtes de bassin ou zone amont de parties non encore contaminées). Compte tenu de son mode de dissémination, nous suggérons lors des gestions de descendre le cours d'eau depuis l'amont et **d'arracher** systématiquement toute plante rencontrée (voir les conseils de gestion). La meilleure période pour s'y affaïrer est **juillet** car les plantes sont très visibles et le risque de confusion est minime. Comme pour la berce, un **premier passage** de traitement systématique puis un **second**, pour contrôle, 3 à 4 semaines plus tard s'avèrent pertinents. Pour info, la longévité de la banque de graines seraient de 2 à 3 ans ; si l'effort est maintenu pendant ce laps de temps, le problème pourrait être réglé sur le long terme.

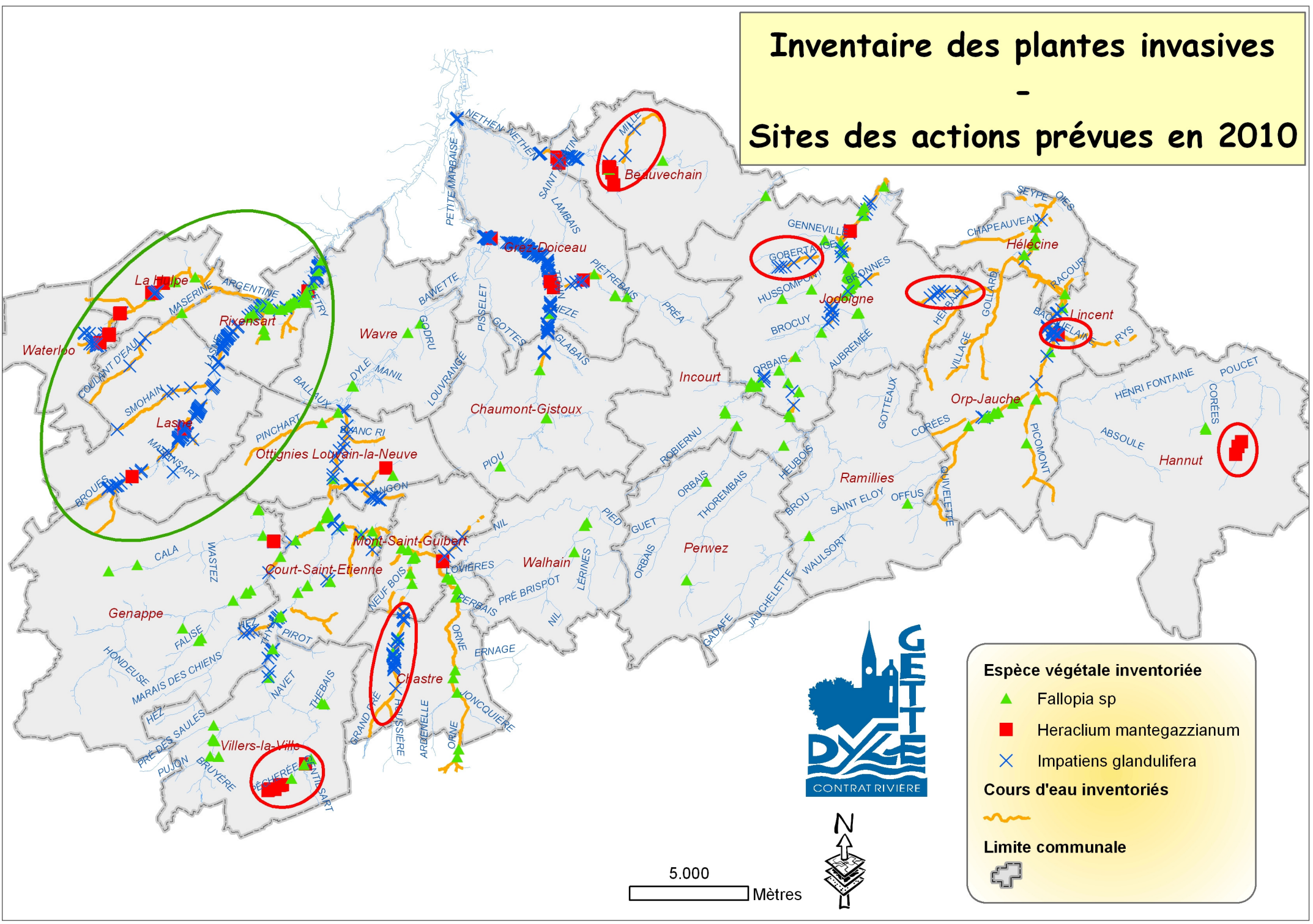
- **Renouées asiatiques** : aucune technique ne semble aujourd'hui la panacée. Il a notamment été observé, pour certains clones, que les fauches répétées pouvaient occasionner un stress à la plante résultant à un développement latéral plus accru. Il est cependant difficile de quantifier la part d'accroissement liée à la gestion comparativement à une population non-gérée. Dans l'état actuel des choses, nous conseillons alors d'éviter toutes perturbations à leur niveau.

N.B. : attention au brassage et/ou au déplacement de terres contaminées.

- **Pour tous les chantiers d'éradication** : porter un soin particulier aux **résidus de gestion**. L'idéal serait de pouvoir bénéficier d'un soutien logistique de la part de la Commune ou du gestionnaire concerné *via* la mise à disposition d'une **benne** dans laquelle les résidus pourraient être regroupés (avant incinération ?).

Inventaire des plantes invasives

Sites des actions prévues en 2010



Espèce végétale inventoriée

- ▲ Fallopia sp
- Heraclium mantegazzianum
- × Impatiens glandulifera

Cours d'eau inventoriés

- (orange line)

Limite communale

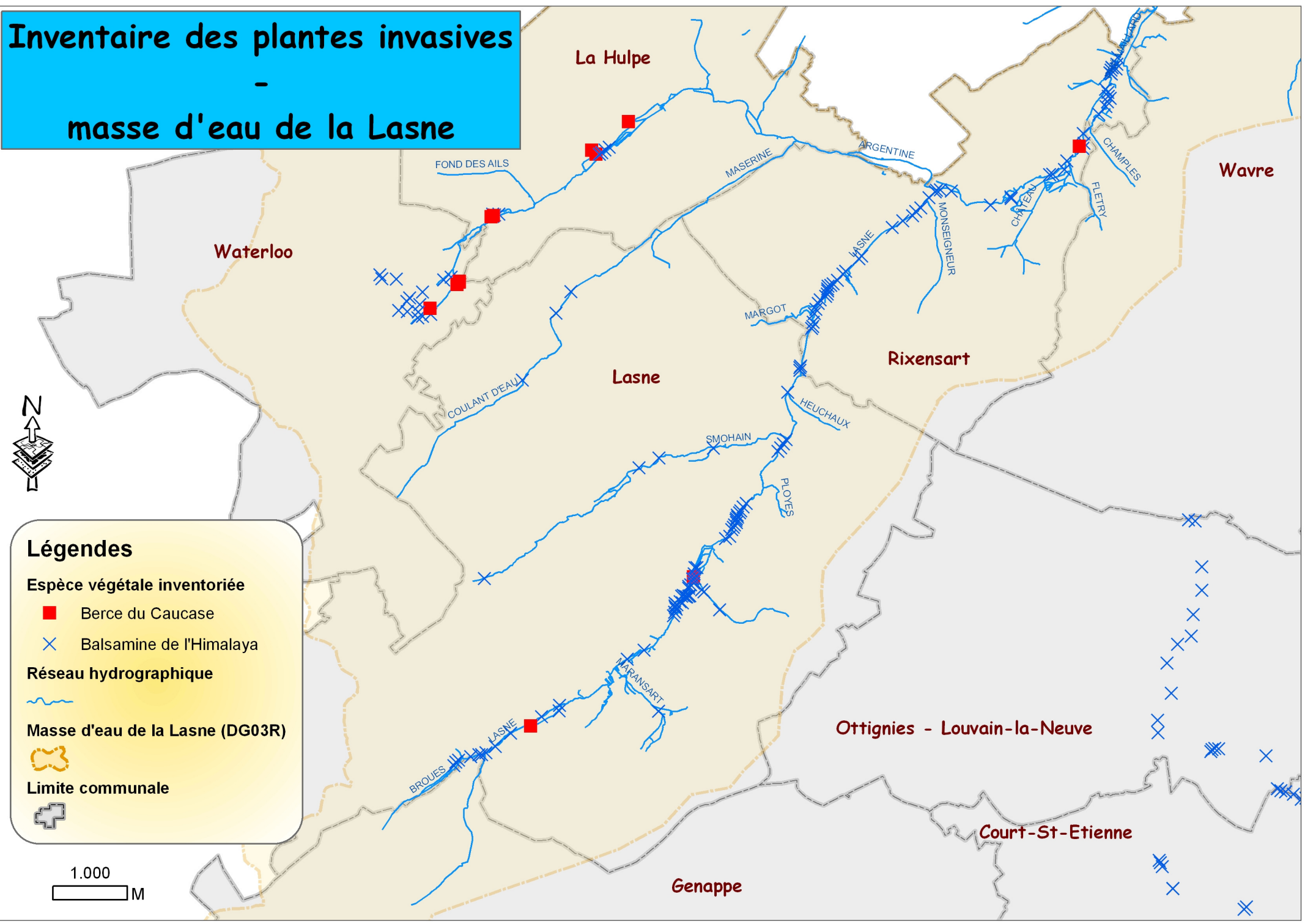
- ⊕



5.000 Mètres



Inventaire des plantes invasives - masse d'eau de la Lasne



Légendes

Espèce végétale inventoriée

- Berce du Caucase
- × Balsamine de l'Himalaya

Réseau hydrographique

Masse d'eau de la Lasne (DG03R)

Limite communale

1.000
M